Montagny INFOS

La montagne en partage

MONTAGNY

SOMMAIRE

Édito	P. 2
Voirie/environnement/patrimoine	P. 3
DOSSIER - AMÉNAGEMENTS	P. 4-6
Agriculture et patrimoine	P. 7
Réseaux, eau et fibre	P. 8
École	P. 9
Infos et vie locale	P. 10
État civil	P. 11
Portraits	P. 12

JANVIER 2023

Départ du trail

Randonnée sur la montagne du Bettex

Les maternelles à l'école de Montagny

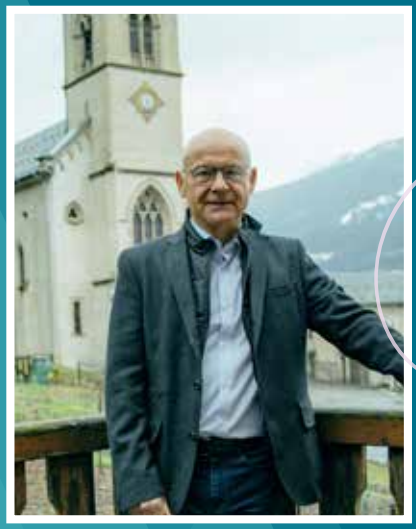

Pour joindre la mairie :
Secrétariat
04 79 24 50 21

Horaires
Lundi
8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Mardi
13h30 - 17h
Mercredi
13h30 - 17h
Vendredi
8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Retrouvez les informations sur
www.montagny-tarentaise.com

Pour nous écrire
mairie@montagny-tarentaise.com

Directeur de la publication
Roland Dravet
Rédaction
Roland DRAVET/ Maryline LABARRE / Anne-Marie ROCHE / Patricia SUINO
Crédits photos
Nadia CHEVASSU / Roland DRAVET / Maryline LABARRE / Anne-Marie Roche / Fanny RUFFIER LANCHE
Parution
Janvier 2023
Tirage : 500 ex
Mise en page : Infosnews
Imprimeur :
Borlet Imprimerie
Photo de couverture :
Versant nord de Montagny

Chères Montagnolaises,
Chers Montagnolais,

A l'aube de cette nouvelle année, l'ensemble des élus et moi-même sommes d'ores et déjà mobilisés dans la poursuite de la réalisation des actions initiées au cours de ces derniers mois. 2023 et les années suivantes verront la concrétisation des projets qui nous tiennent à cœur pour préparer l'avenir de notre commune.

Qui dit avenir, dit jeunesse.

Nos enfants et nos jeunes représentent notre futur. Ce sont eux qui assureront le développement de la commune et des services publics. Nous concentrerons donc nos efforts dans des projets qui accompagneront le renouvellement progressif des générations. En préparant les conditions de l'installation des jeunes couples sur le territoire, nous favoriserons le maintien des trois classes au groupe scolaire et préserverons l'habitat permanent dans tous les villages. Ces mesures préserveront le dynamisme et la vitalité de Montagny.

La nouvelle loi « Climat et résilience » nous impose de faire preuve de responsabilité et de sobriété foncière dans nos projets urbains. Ces dispositions vont nous contraindre à densifier au maximum les aménagements projetés dans nos villages (Le Plan, Lotissement Les Noyers), conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU), voté en 2019. La superficie des parcelles sera limitée par rapport à celle des lotissements précédents, mais les terrains préservés, de fait, assureront la sauvegarde des jardins existants; une activité agricole nécessaire pour la subsistance des habitants et qui constitue notre patrimoine rural et notre héritage commun, identité de nos racines paysannes.

Plus que jamais aujourd'hui, élus et services municipaux s'investissent et engagent tous leurs efforts dans la mise en œuvre de ces actions, compte tenu des procédures devenues de plus en plus complexes pour une petite commune.

Au quotidien, nous prenons chaque décision dans l'objectif de préserver le bien public en gardant toujours à l'esprit l'intérêt général comme fil conducteur.

Voilà le sens de mon engagement.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente année 2023 !

Le Maire,

Roland Dravet

Voirie

À vos marques

Vous aurez certainement remarqué de légères modifications du marquage au sol, dans certains villages. La commune souhaite que ces mesures parviennent à réguler le stationnement afin de faciliter la circulation notamment en hiver lors des opérations de déneigement.

La commune a signé une convention de mutualisation avec Bozel afin de bénéficier de son service de police municipale.

Un arrêté sera pris pour maîtriser et règlementer le stationnement. Les agents de la police municipale auront pour rôle de faire respecter les interdictions.

Éclairage public

L'extinction de l'éclairage public la nuit, initiée à partir du mois d'août 2020, a permis de réaliser 50 % d'économie en kw et 30% sur le budget d'électricité. Nous sommes, à ce jour, la seule commune de la vallée à avoir pris ces dispositions.

Environnement/Sentier

Pique-niquer, découvrir ou redécouvrir le patrimoine, le temps d'une promenade au soleil ou de développer sa pratique sportive...

Cela sera possible grâce aux 2 tables de pique-nique installées, une à côté de l'église au chef-lieu et une à l'aire de départ de randonnée. Une table d'orientation sera installée prochainement sur le belvédère de Notre-Dame-des-Neiges qui vous permettra de découvrir les différents sommets.

Pour profiter pleinement des beaux paysages de notre territoire, la commune et une équipe de bénévoles entretiennent régulièrement les sentiers de randonnée. Nous les en remercions.

Entretien des sentiers : des travaux importants entre le Champet et Prachepaix avec une équipe de bénévoles.

Une nouvelle aire de départ de randonnée

Partons sur les chemins...

La nouvelle aire de départ de randonnée au Villard vient d'être achevée. Elle accueille un stationnement à destination des habitants et des randonneurs. Elle sera complétée, ce printemps, par un panneau des sentiers et du mobilier d'interprétation pour sensibiliser le public à l'environnement.

Fleurissement

Cette année encore, de nombreux habitants ont embelli leur maison et jardin avec des compositions florales. La commune a récompensé 14 propriétaires avec un bon d'achat d'une valeur de 50€ pour le fleurissement 2023. La commune félicite l'ensemble des habitants qui participent au fleurissement de leur propriété.

DOSSIER
AMÉNAGEMENTS

Aujourd'hui, le marché immobilier sur la commune, autour de la rénovation des anciennes habitations et de l'aménagement de granges, est dynamique. Actuellement, 35 demandes d'achat de terrains à bâtir ont été enregistrées. Sur les trois zones d'aménagement en projet, à terme, 20 familles auront accès à la propriété en lots individuels et 6 familles pourront acquérir un logement dans un bâtiment collectif.

1967, inauguration de l'école du Plan. De gauche à droite, Pierre BEROUD maire de la commune, Pierre de la GONTERIE conseiller général et M. MOREL inspecteur.

Le Plan

Rétrospective

L'école du Plan, venue en remplacement de l'ancienne école du Villard, a accueilli, dès 1967, les enfants de la Roche et du Villard. Ils étaient scolarisés au sein d'une classe unique qui les accueillait de la petite section au CM2. Trois enseignants s'y sont succédé jusqu'en 1995, date à laquelle tous les élèves de la commune ont rejoint le groupe scolaire « Pierre Beroud », au chef-lieu.

Plan paysager

De nouvelles habitations seront construites en lieu et place de l'ancienne école du Plan

Le site est aménagé pour accueillir des lots de terrain à construire d'environ 400m² chacun.

Suivant les critères établis par le Conseil municipal pour favoriser l'installation de jeunes couples du territoire, 2 lots ont été attribués en novembre 2022.

Lotissement les Noyers

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLU (Plan Local d'Urbanisme voté en 2019) prévoient la construction d'un bâtiment collectif de 6 logements en plus des lots individuels. Le bâtiment sera situé à l'Ouest de la zone d'aménagement.

Planning prévisionnel

FÉVRIER 2023
- **Approbation de la modification simplifiée du PLU**

2023-2025
- **Enquêtes d'utilité publique**

2025
- **Signature des promesses de vente**
- **Mai : Travaux de viabilité**

HIVER 2025-2026
- **Instruction des demandes de permis de construire**

À PARTIR DE 2026
- **Construction des maisons d'habitation**

Intégration paysagère du futur lotissement

Cette zone pourra accueillir à terme 6 logements.

Entre la Roche et le Plan

Pour permettre la réalisation de 5 habitations

Les travaux de viabilisation sur la voirie seront effectués au cours de l'année 2023 pour réaliser les réseaux d'eau, de téléphonie, d'éclairage public, d'électricité et la démolition de la station d'épuration désaffectée.

Modification simplifiée n°1 du PLU

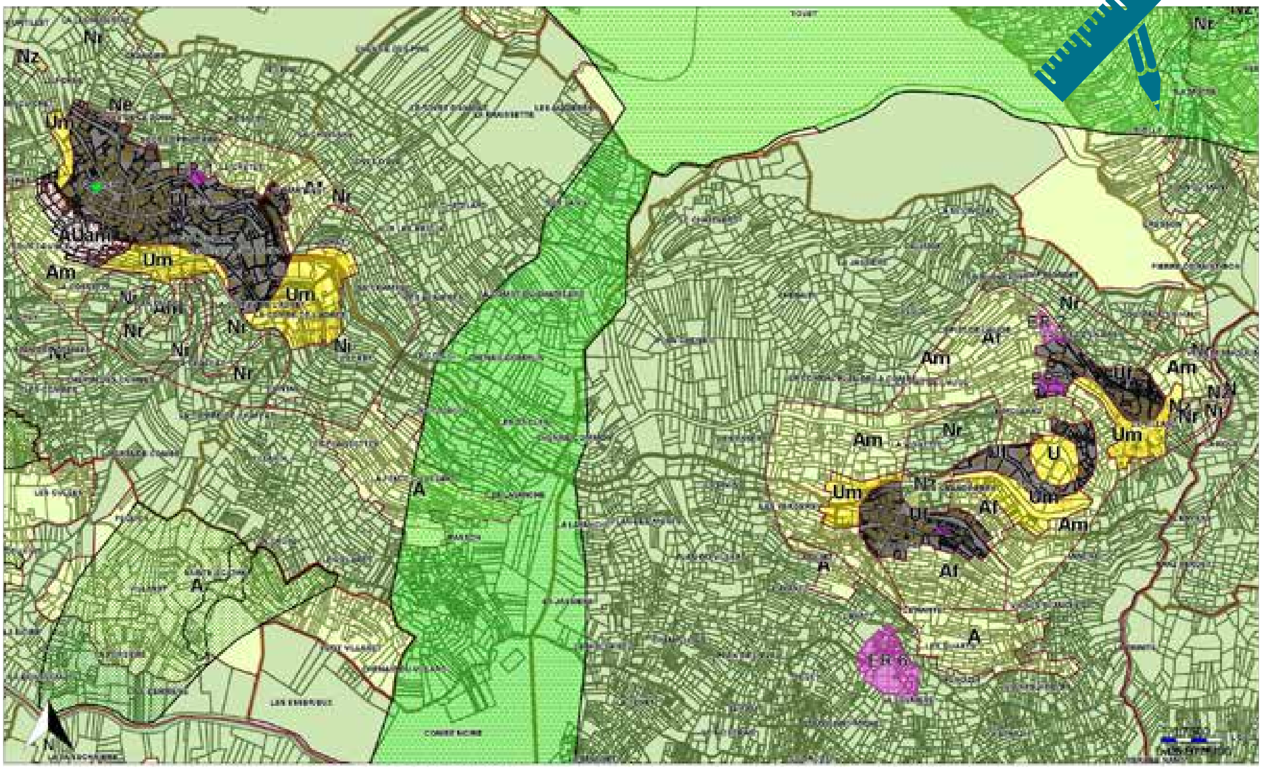

Zonage PLU du chef-lieu, du Villard et de la Roche

Le PLU de la commune de Montagny a été approuvé le 24 juillet 2019.

La commune de Montagny souhaite aujourd'hui faire évoluer son PLU pour permettre la réalisation du lotissement Les Noyers. Par conséquent, les éléments suivants modifieront le PLU :

- Modification de certains articles du règlement actuel pour favoriser la sobriété énergétique
- Zonage : adaptation de la zone à urbaniser au périmètre de l'opération et création de deux emplacements réservés
- Adaptation de l'Opération d'Aménagement Programmé (OAP) avec une étude paysagère et architecturale du projet.

La mise à disposition du dossier d'enquête publique a été réalisée du 5 décembre 2022 au 6 janvier 2023. L'approbation de la modification est prévue en février 2023.

Loi « Climat et résilience » et Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN)

Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes et villages en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature.

Vue Ouest immersive du projet du lotissement Les Noyers

Le ZAN est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions, de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Source : https://www.ofb.gouv.fr/la-demarche-zan-zero-artificialisation-nette

La commune sera contrainte de faire preuve de sobriété foncière en densifiant et en réduisant les surfaces de parcelles aménagées dans le cadre des opérations d'aménagement.

Agriculture, bail et reconquête des alpages

Pour les alpages, deux actions sont en cours :

1. Le Parchit
Sur le lieu du déboisement, au printemps 2023, les souches seront broyées et la zone de pâturage ensemencée.

2. Bail
Renégociation et mise à jour du bail avec le groupement pastoral, qui date de 1976. Les chalets et les alpages du Champêt et de Prénard seront intégrés dans le nouveau bail. Le groupement pastoral aura la possibilité de diminuer le loyer en réalisant des travaux d'entretien et d'investissement.

Patrimoine

Le 24 août, une sortie FACIM (Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne) a permis de partir à la découverte des vignes de Montagny, avec Raphaël Excoffier, accompagnateur en moyenne montagne. Cette balade a conquis une quinzaine de personnes. Du point de rencontre à la Roche, le petit groupe a pris la direction du « chemin des vignes ». Tout en cheminant, Raphaël a partagé son savoir sur les origines du vin, de la culture de la vigne, des raisons de son extension sur le sol savoyard. Les participants, ravis par les connaissances acquises sur le divin nectar, se sont retrouvés à la Roche pour partager un « paché » local !

Eau et assainissement

Le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté de communes Val Vanoise au 1er janvier 2024 a été voté à l'unanimité par toutes les communes. **Depuis le 1er janvier 2023, Val Vanoise est votre unique interlocuteur pour toutes les questions ou demandes relatives à l'eau et l'assainissement.**

Pour les réseaux d'eau et d'assainissement, nous avons établi un plan pluriannuel d'investissement d'un montant de 2 millions d'euros pour l'eau potable et de 2 millions d'euros pour l'assainissement, qui comprend :

- La réfection de la conduite d'adduction d'eau depuis les sources de Verrochas jusqu'au chef-lieu et au Villard, qui date de 1958 (4,2km de conduite à réaliser). Cet automne, nous avons étudié un nouveau tracé de la conduite d'eau afin d'éviter notamment la zone très pentue du Tovet.
- Les deux stations d'épuration (La Roche et la Thuile)
- Et des réfections de conduites dans les villages ainsi que la réalisation de quelques chambres à vannes.

Ce plan pluriannuel a été étudié en collaboration avec Val Vanoise qui financera ces travaux dans les années à venir.

Piquetage, au-dessus de Moranche, du nouveau tracé de la conduite d'adduction d'eau de Verrochas avec les élus, les cadres de la communauté de communes Val Vanoise et le bureau d'études.

Communauté de communes Val Vanoise
47 rue Sainte-Barbe • 73350 BOZEL
04 79 55 03 34 • info@valvanoise.fr

La fibre arrive

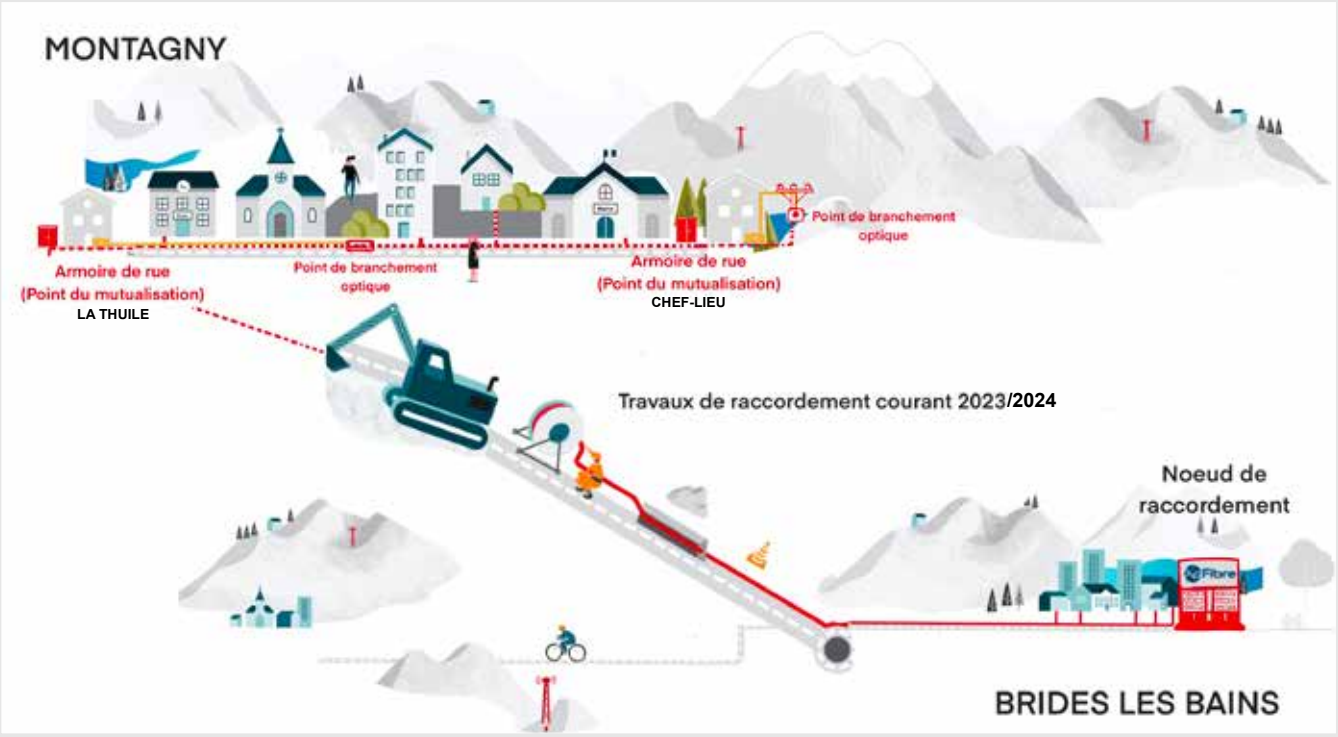

La mise en service de la fibre est prévue à partir du 2e semestre 2024. Actuellement le nœud de raccordement est situé à Brides-les-Bains. Deux armoires (point de mutualisation) ont été installées sur la commune de Montagny (au chef-lieu et à la Thuile). Des travaux doivent être effectués afin d'alimenter ces 2 armoires qui vont desservir les points de branchement avant le raccordement aux habitations.

À SAVOIR → Fil de verre plus fin qu'un cheveu, la fibre optique transporte les données par le biais d'un signal lumineux. Outre la vitesse et le volume importants que la fibre optique permet, son débit n'est quasiment pas altéré par la distance (à la différence du réseau téléphonique en cuivre).

École, donnons la parole aux enfants

Articles rédigés par les élèves

Ramassage des déchets

Cette sortie a eu lieu le 29 septembre 2022 dans l'après-midi. Nous sommes allés par petits groupes accompagnés d'un adulte ramasser les déchets dans le village. Nous nous sommes réparti les secteurs. On a trouvé comme chaque année des choses surprenantes. Une poêle dans la montée du cimetière, 5 euros au stade avec beaucoup de gobelets et de bouteilles en plastique, un ballon de foot, des barres de ferraille, des manches à balai... et de nombreux mégots de cigarette ! On a ramassé les déchets pour le bien-être de notre village. On s'est ensuite retrouvés près du stade pour mettre en commun nos trouvailles et voir comment on pouvait encore les trier.
Christelle, l'animatrice tri et déchets de la Com-Com, a ensuite tout remis à la déchetterie. C'était chouette de nettoyer le village, on s'est bien amusés !

Léna, Matéo, Tyler

La cour d'école

Cette rentrée, nous avons eu des nouvelles choses dans la cour d'école. On a eu un serpent alphabet. On aime bien car ça fait un chemin pour les trottinettes et les vélos. On aime bien sauter à cloche-pied sur les lettres. Le serpent rend la cour belle.
On a eu une marelle. On a eu deux poubelles, c'est pratique pour les anniversaires et les goûters. Comme ça on ne pollue pas la planète à cause des papiers qui s'envolent. On a eu un nouveau goudron. On se fait moins mal et ça secoue moins à vélo.

Antonin, Elliott, Léonie, Manon, Louis, Robin, Agnès, Zélie & Léo

L'armistice : le 11-Novembre

L'armistice se passe au monument aux morts de notre commune. Le 11 novembre 1918 à 11h la Première Guerre mondiale se termine. Comme chaque année à Montagny, le maire lit un discours et tous les noms des soldats morts pour la France sont cités. Une nouvelle fois, les élèves de l'école participent à la cérémonie en lisant des poèmes et en réalisant une fresque collective. Ensuite tous les participants sont invités au bar du village pour célébrer la fin de cette guerre.

Cette année, nous avons fait des attrapes-rêves. Un bleu avec des bleuets et les mots de notre devise : « liberté, égalité et fraternité ». Un rouge avec des coquelicots et les mots « paix » et « laïcité ». Nous avons ensuite réalisé un tout blanc avec le mot « solidarité » avec des papillons qui représentent tous les enfants de l'école. Cette fresque est visible dans notre école. Les trois couleurs représentent notre drapeau.

Lucas, Lola C, Thaïlys

Quelques dépenses dédiées à l'école

- 6 606.61 € aux sorties scolaires dont 2 703 € de subvention de la Région
- 6 468 € pour l'enrobé de la cour de l'école maternelle
- 1 559.40 € pour le câblage du réseau informatique
- 989 € pour la fixation du vidéoprojecteur de la salle de classe de la directrice
- 1 029.60 € pour des jeux dans les cours de récréation (serpentin et marelle)
- 2 505.40 € pour les rideaux de la salle de motricité et les stores de la cantine
- 167.86 € pour une nouvelle tablette informatique
- La participation à l'acquisition de fournitures scolaires s'élève à 60 € par enfant. Pour la cantine, le repas coûte à la commune 6.21 € et est refacturé aux parents entre 1.50 € et 4 €.

En 2022, une équipe de maîtres d'œuvre (architecte et bureau d'études) a été mandatée pour étudier la rénovation énergétique du groupe scolaire et pour établir un diagnostic pour la correction acoustique de la cantine.

La commune participe activement à l'entretien et au développement de son groupe scolaire.

Infos, vie locale

Communication

Le nouveau site Internet est en ligne depuis fin décembre 2022. Son ergonomie facilitera vos recherches tout en améliorant la diffusion des informations. Plusieurs pages demeurent en construction.

À la bonne adresse

Suite à la mise à jour de l'adressage de tous les habitants de Montagny, vous devez impérativement préciser votre adresse à tous les organismes ou personnes susceptibles de vous écrire afin que les courriers parviennent dans votre boîte aux lettres. Tout courrier dont l'adresse ne sera pas précise ne sera pas distribué.

Application gendarmerie MA SÉCURITÉ

Le 7 mars 2022, le ministre de l'Intérieur a annoncé le lancement d'une nouvelle application, « Ma Sécurité », regroupant les services de police et de gendarmerie. Disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, l'application « Ma Sécurité » permet d'accompagner l'usager vers la solution la plus adaptée à ses besoins.

Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

Consultance architecturale

Pour vos projets de construction ou de rénovation, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'architecte de la communauté de communes Val Vanoise, qui sera présent le 4e mercredi de chaque mois : vous pouvez obtenir ainsi une consultance architecturale.

04 79 55 03 34 - info@valvanoise.fr

Projets de rénovation

Vous souhaitez effectuer des travaux d'isolation, de chauffage, ou de ventilation pour réaliser des économies d'énergie et avoir plus de confort dans votre habitation ?

Le Département de la Savoie et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) s'associent avec Coach Rénov' pour vous proposer un accompagnement gratuit et personnalisé, tout au long de votre projet. Des permanences gratuites sont proposées avec des professionnels à la communauté de communes Val Vanoise, à Bozel, de 9h30 à 13h30.

Contact et inscription : APTV/Coach Rénov' - 04 56 11 99 00

État civil

Naissances

Dimitri VIGIER, né le 28 février 2022

Gabin DRAVET, né le 26 mai 2022

Misha GROSNOM, né le 27 novembre 2022

Mariages

Laurane OLLINET et **Adrien MIRANDA**
mariés le 18 juin 2022

Décès

M. Alain VERCHERE, le 17 janvier 2022

M. Jean-Claude DRAVET, le 24 février 2022

Mme Jeanne CHAPUIS, le 31 juillet 2022

M. Raymond EYNARD MACHET, le 8 décembre 2022

M. Rémi DRAVET, le 12 décembre 2022

Mme Yvette ROCHE, le 27 décembre 2022

Hommage
à Yves COULMEAU

C'est avec beaucoup de peine partagée avec tous ceux qui l'ont connu, que la commune a appris la disparition de Yves Coulmeau, habitant du Villard, le 6 septembre 2022. Savoyard dans l'âme par amour de la montagne, chacun connaissait son engagement pour la commune et ses habitants. Sportif, grand randonneur et surtout amoureux des cimes, il a su partager sa passion en encadrant des bénévoles pour l'entretien et l'embellissement des sentiers de notre village, notamment les chemins qui accueillent le passage du trail de Bozel. Il apportait également un soutien à des associations telles que le Club des aînés (dont il était adhérent) et l'Amicale du Villard dont il était membre du bureau très actif et impliqué. Sa discrétion, son humilité et son enthousiasme en faisaient une personne très appréciée et attachante. La commune, les élus et la population garderont de Yves Coulmeau l'image d'une personne humble et passionnée.

Quand on partait de bon matin,
Quand on partait sur les chemins,
À bicyclette...

Rencontres

Vous les avez déjà certainement croisées sur vos chemins. Non, ce n'était pas Paulette, mais deux Montagnolaises Francine et Marine. Toutes les deux ont choisi le vélo comme mode de déplacement.

Marine

31 ans, ostéopathe et maman de 2 petits loulous, adepte du vélo dit « musculaire » (sans assistance électrique pour l'ensemble de ses déplacements).

Pourquoi avoir choisi ce moyen de déplacement ?
C'est à la suite d'un voyage où j'ai vraiment découvert le vélo. En rentrant j'ai souhaité joindre l'utile à l'agréable. En effet, le vélo c'est bon pour le moral, la santé et la planète !
Aujourd'hui j'utilise le vélo en moyenne 4 jours par semaine, avec 2 allers-retours Montagny -Bozel dans la même journée à la force des mollets.

Pourquoi ne pas utiliser l'assistance électrique ?
Je ne suis pas attirée par cette technologie, le vélo est lourd et il y a tout de même un impact écologique que je ne néglige pas.

Voyagez-vous également à vélo ?
Dès que nous le pouvons, nous partons tous les 4 à la découverte de la France ! Dernièrement nous sommes partis de Paray-le-Monial en Saône-et-Loire pour rejoindre le Mont-Saint-Michel par la Loire à vélo et la Véloscénie.

Francine

55 ans, éducatrice sportive et agent des remontées mécaniques en hiver, pratiquante du vélo électrique.

Pourquoi avoir fait ce choix ?
En 2016, nous avons acheté un VTT électrique à notre fils pour ses déplacements entre Montagny et Moûtiers car il ne possédait pas le permis de conduire. Il devait partir tôt le matin et, travaillant en forêt la journée, nous ne voulions pas lui rajouter plus de fatigue avec un vélo musculaire. J'ai testé et tout de suite adopté également ce moyen de déplacement !

Quelle est la fréquence de vos déplacements ?
Je me déplace à vélo en général dès la fonte de la neige jusqu'à l'arrivée des premiers flocons... Je fais souvent les trajets par la route, entre Montagny, Brides-les-Bains et Bozel. L'hiver je fais plutôt des sorties en ski de randonnée.

La bicyclette
On se disait « c'est pour demain »
« Je serai, je serai demain »
Quand on ira sur les chemins

Envie de vous lancer et de participer au développement du vélo dans la vallée ?
En 2022, l'APTV a lancé un projet Vélo tourisme et mobilité au quotidien en Tarentaise.
Participez à la stratégie de développement et de hiérarchisation des priorités au sein du
Comité vélo - Informations auprès de l'APTV - Hélène Mesland
helene.mesland@tarentaise-vanoise.fr